

NOTRE ACTION EDUCATIVE ET PEDAGOGIQUE 2021-2022



ASELQO MADELEINE 18 allée Pierre Chevallier

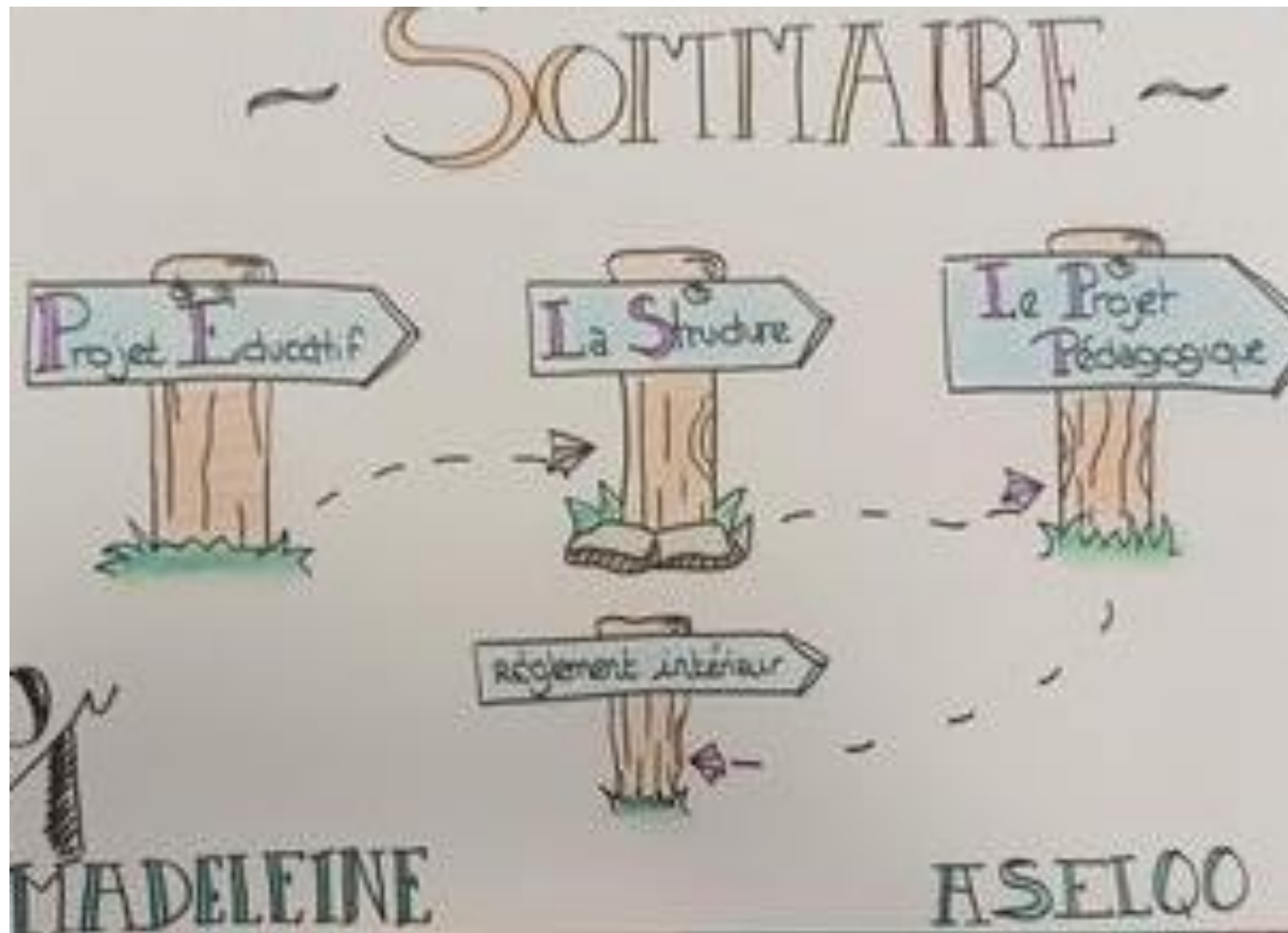
madeleine@aselqo.asso.fr

Tél : 02 38 88 77 21

aselqo.fr, facebook, blog aselqo madeleine

SIREN : 38288385500

LE SOMMAIRE



LE PROJET EDUCATIF

NOTRE DOCUMENT DE REFERENCE



"...Tous les enfants ont droits aux soins nécessaires à leur bien-être..."
article 3



Extraits de la Convention internationale des Droits de l'Enfant



"...Tous les enfants sont égaux..." article 2



"...Chaque enfant a droit à une alimentation suffisante et saine..."
article 27



"...Chaque enfant a le droit d'aller à l'école..."
article 28



"...Chaque enfant a le droit à une bonne santé..."
article 24



"...Chaque enfant a le droit aux loisirs..."
article 31



"...Priorité est donnée aux enfants sans familles..."
article 5



"...Priorité est donnée aux enfants réfugiés..."
article 22



"...Priorité est donnée aux enfants en conflit avec la loi..."
article 40



"...Priorité est donnée aux enfants en handicapés..."
article 23



"...Chaque enfant peut s'exprimer librement..."
article 13



"...Chaque enfant peut exercer sa religion..."
article 14



"...Chaque enfant peut s'associer à d'autres enfants..."
article 15



"...Chaque enfant doit recevoir des informations adaptées et utiles..."
article 17



"...Aucun enfant ne doit être exploité par le travail..."
article 32



"...Aucun enfant ne doit être victime de la guerre..."
article 38



"...Aucun enfant ne doit être maltraité..."
article 9



"...Aucun enfant ne doit être victime d'abus sexuels..."
article 19

NOTRE PROJET EDUCATIF

C'EST UNE ÉDUCATION À LA VIE COLLECTIVE

Respect des rythmes biologiques
Respect des règles
Droits et devoirs
Sens critique
Respect de chacun

C'EST UNE ÉDUCATION À LA VIE QUOTIDIENNE

CE SONT AUSSI DES APPRENTISSAGES

Des univers et des activités
Découverte&expérimentation

C'EST ACCUEILLIR

Chaque enfant dans ses différences
Chaque famille dans un climat de
confiance

CE SONT DES VACANCES, DES LOISIRS

C'EST S'OUVRIR AU MONDE

C'est jouer au numérique
C'est participer aux projets culturels de
la ville
C'est découvrir sa ville

DES PREALABLES

LA SÉCURITÉ PHYSIQUE, MORALE, AFFECTIVE
LA RELATION AVEC LA FAMILLE
L'ACCÈS A TOUS
L'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL
LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS
ET CONNAISSANCES CULTURELLES, SOCIALES
LA CO-ÉDUCATION
L'INCLUSION D'ENFANT EN SITUATION D'HANDICAP

LA STRUCTURE

LE CENTRE DE LOISIRS ASELQO MADELEINE



JOURNEE TYPE

Notre demi-journée type

Des temps respectueux des rythmes de l'enfant et du protocole sanitaire

ACCUEIL MATIN 8h30-9h30	<ul style="list-style-type: none">• Accueil échelonné des enfants• Echanges avec les parents à l'accueil• Différents espaces à disposition (détente, jeux, création)
REUNION D'ENFANTS 9h30-10h15	<ul style="list-style-type: none">• Présentation de la matinée/ journée• Choix de l'activité, temps d'échanges avec des outils mis à disposition
ACTIVITES 10H15-12h	<ul style="list-style-type: none">• Activités libres• Activité thématique• Rangement
DEPART 12h-12h30	<ul style="list-style-type: none">• Départ échelonné• Echanges sur la journée
ACCUEIL APRES-MIDI 13h30-14h	<ul style="list-style-type: none">• Accueil échelonné• Jeux libres calmes
TEMPS CALME 6/11 ANS 14h-14h30	<ul style="list-style-type: none">• Présentation de l'après-midi• Choix de l'activité temps calme
TEMPS CALME 3/5 ANS 14h - 15h00	<ul style="list-style-type: none">• Présentation de l'après-midi• Choix de l'activité temps calme/ sieste
ACTIVITES 6/11 ANS 14h30-16h30	<ul style="list-style-type: none">• Activité libre• Activité thématique• Rangement
ACTIVITES 3/5 ANS 14h30-16h30	<ul style="list-style-type: none">• Activité libre• Activité thématique• Rangement
GOÛTER 16h15-16h45	<ul style="list-style-type: none">• Collation• Echanges informels, ressentis sur la matinée• Rangement
REUNION D'ENFANTS 14h30-16h30	<ul style="list-style-type: none">• Retour de l'après-midi/ journée• Donner des envies d'activités, partager son ressenti, son humeur• Rangement
DEPART 17h-17h30	<ul style="list-style-type: none">• Départ échelonné• Echanges sur la journée

Deux journées types sont proposées : le temps des mercredis et des vacances est développé de façon distincte afin de s'adapter aux différents rythmes, besoins du public tout en respectant le protocole sanitaire suite à la Covid-19.

Ces points sont à titre indicatif et guide les équipes dans l'organisation de leur journée. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des projets.

UNE RELATION PRIVILEGIEE AVEC LES FAMILLES

L'inscription et les renseignements aux familles sont des moments privilégiés de rencontre, d'échange avec un membre de l'équipe d'animation, où l'on prend le temps de présenter aux familles les activités organisées, le déroulement de la journée, les activités particulières, animations exceptionnelles et les modalités d'inscription.

La proximité avec certains partenaires (Protection Maternelle et Infantile, Assistante Sociale, Carrefour des Parents ...) permet une meilleure prise en charge des problématiques familiales et un travail conjoint autour de thématiques diverses.

L'accueil est un moment pour solliciter la participation des parents aux loisirs de leurs enfants et plus largement pour conduire des projets collectifs, intergénérationnels. Avec les circonstances actuelles les ateliers intergénérationnels sont suspendus en attendant une évolution du protocole sanitaire.

Le Responsable de l'ALSH choisit le meilleur support pour communiquer le projet pédagogique aux familles ; vidéos, blog, banderoles, kakémonos ...

L'organisation même des centres sociaux est un atout dans la relation aux familles. Au-delà du fait, que cela donne une certaine souplesse dans l'accueil des inscriptions, la famille peut venir à tout moment pour se renseigner ou échanger sur la vie de son enfant dans le cadre de l'Accueil de Loisirs, de faire le lien entre les activités pratiquées par son enfant et les autres activités proposées par le centre, de s'investir dans le centre et de se retrouver avec son enfant sur un projet commun.

Cette prise en charge globalisée joue un rôle essentiel dans la relation aux familles.

ET DES TEMPS DE PREPARATION ET DE CONCERTATION

Chaque équipe, Responsable d'équipe et Animateurs, dispose de temps spécifiques hebdomadaires dédiés à l'élaboration de projets, de préparation d'activités et de temps de bilans.

Des réunions de Responsables de l'ALSH sont programmées en fonction des besoins et des thématiques. Ce sont des temps d'échange sur les démarches et pratiques, des temps de construction d'actions et de réflexions sur des problématiques particulières

L'AMENAGEMENT DES ESPACES

Il ne s'agit pas que d'un simple aménagement, l'accent est mis sur la création d'univers et d'ambiance, nos salles d'activités étant toutes polyvalentes.

Un espace bien pensé structure, rassure l'enfant. Il peut évoluer librement de l'un à l'autre, de l'espace contes à l'espace jeux, de l'espace expérimentation à l'espace création.

Des univers peuvent se créer et évoluer en fonction des thématiques abordées.

L'aménagement des lieux d'accueil et d'animation des Accueils de Loisirs de proximité est essentiel. De par la fonction polyvalente des salles, il est nécessaire d'adapter les locaux à la mise en place d'un ALSH. La notion d'appropriation des espaces par l'enfant est importante.

Pour cela, l'aménagement :

- Doit être composé de différents pôles d'activités pour, soit développer les supports d'animation, soit permettre à l'enfant de choisir son activité.
- Permet un accueil plus individualisé de l'enfant.
- Doit être modulable.
- Suscite la participation de l'enfant.
- Permet une approche de développement durable par la mise en place de poubelles de tri, ateliers zéros déchets par exemple.
- Suscite des idées d'activité qui vont enrichir le milieu.
- Suscite des relations plus conviviales.
- Suscite d'être seul, d'être tranquille.
- Permet de gérer un petit groupe d'enfants pendant les activités manuelles.

Nos Univers

Moi : J'aime bien les bateaux de pirates et les bruits de l'eau quand la tempête arrive ...

Ma famille : Aujourd'hui ma mère a choisi sur la table numérique de l'accueil la sortie qu'on va faire mercredi prochain.

Mes animateurs : Ils m'ont fait la surprise de construire une cabane en couleur pour qu'on lise tranquillement.

Ma ville : Le spectacle nous a donné des idées pour notre coin théâtre ; même dans le tram, on continue à en parler.

Détente

- Espaces repos / temps calme
- Espace détente en extérieur
- Espaces jeux calmes

Eveil

- Panneaux sensoriels pour les petits
- Miroirs ludiques & installation sonore
- Sable & eau

Parcours

- Chemins sensoriels
- Parcours tactiles
- Parcours billes ...

Imaginaire

- Coin lecture
- Coin déguisement
- Jeux de coopération & d'imitation

construction

- Cabanes thématiques
- Espace jeux de construction

Expériences

- Le palais de la découverte
- Murs ludiques : manipuler, stimuler...
- Coin repas

Bien-être & expression

- La roue des humeurs, espace gestion de la colère (monstre mangeur de colère, sablier de retour au calme, ...)
- La lumière crée l'espace
- Espace info / média

Un cadre ludique, ça aide à bien grandir

Dans ce lieu, chacun y trouve sa place

Préserver les coins jeux plus calmes

Du matériel à portée de main

LE PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique est une construction collective conduite par le Responsable de l'ALSH et validé par le Responsable de centre. Il doit être en cohérence avec le projet éducatif et les orientations des centres sociaux ainsi que le contexte actuel sanitaire avec le COVID 19. Un projet est réalisé pour l'année incluant les mercredis et les petites vacances scolaires. Un projet pédagogique spécifique pour l'été sera réalisé.

Le projet pédagogique est un outil essentiel. C'est en l'élaborant qu'une équipe d'animation construit une vision partagée du « chemin » qu'elle projette de parcourir dans un temps déterminé. Pour qu'il assure ce rôle fédérateur, le projet pédagogique aura, sur les 8 ALSH, un cadre commun.

NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE FONDATEUR



CONSTRUCTION DU PROJET PEDAGOGIQUE

NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE, UN PARTI PRIS

Le projet pédagogique est résolument centré sur l'enfant, ses attentes et ses besoins, tant dans la forme que dans le fond.

La parole est donnée à l'enfant dans nos projets pédagogiques.

« Moi, en tant qu'enfant, j'ai envie de... » « Ma famille et moi,... », etc

Cette posture de base centrée sur l'enfant oblige l'animateur à se positionner autrement dans la proposition d'activité et sa menée.

Ainsi toute l'équipe pédagogique place l'enfant au cœur de son projet pédagogique.

La charte des droits de l'enfant, notre projet éducatif et une bonne connaissance des besoins physiologiques, biologiques, sociaux de l'enfant structurent notre projet pédagogique.

Quatre préalables sont posés, quatre composantes essentielles qui encadrent l'accueil de l'enfant.

- Un aménagement des temps respectueux des rythmes de l'enfant
- Un aménagement des espaces structurant et sécurisant qui respect les gestes barrières et le protocole sanitaire
- Une relation bienveillante, propice à l'échange, à l'expression, à la prise de décision
- Une activité éducative, ludique, sociale et de loisirs

AVEC DES TEMPS RESPECTUEUX DES RYTHMES DE L'ENFANT

Le temps du mercredi à l'ALSH se doit de rester un temps ressource, une vraie pause « loisirs » et « détente », « bien-être » et « renforcement des apprentissages », il se construit dans un cadre conducteur rassurant, sécurisant et ludo-éducatif, une invitation à la découverte de soi et des autres.

Les petites vacances sont quant à elles des opportunités de découverte, d'expérimentation, d'apprentissage, de rencontre...

Les vacances d'été sont l'occasion de changer de rythmes, de partir à la journée, de vivre des temps de vacances.

LES POINTS ESSENTIELS DE NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE

1 espace accueil aménagé pour recevoir les familles
1 salle adaptée aux 3-5 ans
1 salle adaptée aux 6-11 ans
1 cuisine

Les locaux

1 responsable ALSH BPJEPS LTP/BAFD
Animateur(s) BAFA

Les équipes

Nutrition : favorisation de goûters sains et en circuit court
Bien-être : accompagnement des enfants dans l'expression de leurs émotions
Découverte de la ville : pour les enfants et leurs parents
Citoyenneté : proposition de réunion d'enfants pour le choix des activités

Les orientations
pédagogiques

Une attention particulière sera apportée à la sécurité affective des enfants avec un relationnel adapté à leurs besoins autour des principes de bienveillance, d'apaisement et de confiance. De plus, il y a aussi une vigilance vis à vis du respect du protocole sanitaire

Sécurité des
enfants

Les thématiques seront travaillées et adaptés au contexte actuel, avec les équipes, en lien avec les grands évènements de la ville auxquels nous participons. Un accent sera porté sur le renfort des apprentissages et les actions éducatives/ludo-éducatives (lecture, écriture, calculs, histoires, sciences, ect.) dans les activités.

Les thématiques
et les activités
spécifiques

Festival de Loire *
Festival du livre* (en attente de l'évolution du protocole sanitaire)
Concours de dessins en partenariat avec Parakou
La grande lessive®

Les Temps
forts

Les sorties seront orientées sur la ville et la métropole pour favoriser la découverte des lieux ressources

Les sorties

LA VILLE, NOTRE FIL CONDUCTEUR POUR NOS ACTIVITES



Les marchés

Blossières
Rue Charles le Chauve

St Marceau
Place de la Bascule

Centre-ville
Place de la République

Munster
Place Charles d'Orléans

Dunois
Place dunois

La source
Place Albert Camus

Turbat
Rue Eugène Turbat

Argonne
Rue Paul Lemelle

Quai du Roi
Quai du Roi

Madeleine
Allée Pierre Chevallier

Halles Chatelet
Halles Chatelet



Récoltes & paniers

La Bernardière
St Cyr en val

La Racinerie
St Cyr en val

Jardin de Cocagne
Orléans

Les Cassignes Teranga
St Jean de Blanc

Jardin d'Emmanuel
Orléans

Jardin d'Adélaïde
Orléans la Source

Jardin l'APACRETE
Ingré

Ecole Horticole
La maillière Orléans

Paniers bio
Eco-bocal - Orléans



Parcs & jardins



La ville présente une multitude de possibilités en termes de thématiques. Par notre implantation stratégique sur le territoire, nous sommes des points d'entrée dans la ville.

Des lieux ressources Ville & Des lieux ressources ASELQO

Comprendre son territoire, son quartier en appréciant ses forces et atouts.

Chaque centre ASELQO a ses spécificités et offre une visite et des temps forts clés.

- Madeleine et son jardin partagé
- Un moment de détente à Carmes Plage
- Rdv pour la grande lessive à Bourgogne
- Blossières, et son carnaval
- Rdv pour les master classe danse et musique à la Gare
- Grand Villiers, son jardin pédagogique et son four à pain
- Le jardin potager du Pot d'Argent
- Arts et jardins à Saint Marceau
- Pièce de théâtre à Sainte Beuve
- Echanges avec le conseil jeunes de Romain Rolland
- Galerie d'art à la Bolière
- Retrouvons-nous pour la journée de la famille au Murlins

DES TEMPS FORTS DE LA VILLE, DES TEMPS EN FAMILLE

Les évènements de la ville, ses animations, les projets et activités des Centres d'Animation Sociale de l'ASELQO et de leurs partenaires sont autant de moments forts à partager.

Chacun de ces temps est un rendez-vous avec les familles.

Partager un moment ensemble, avec leurs enfants, entre amis, entre habitants de la ville contribue à faire en sorte que chaque famille se sente bien dans sa ville, et apprécie ces moments comme des opportunités de rencontre, de découverte, d'amusement.

PRISE EN COMPTE DES NOTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

ENVIRONNEMENT-NATURE-BIODIVERSITE

Agir dans le domaine de l'ENVIRONNEMENT & de la NATURE est un axe majeur transverse à nos différents champs d'intervention et ce déjà depuis 2008.

Cela se traduit par des plans d'action fondés sur la responsabilisation, la participation et la solidarité (tri, recyclage, mobilité, énergie, eau...).

Dans ce cadre, l'ASELQO s'associe aux événements organisés par la ville d'Orléans. Le Festival de Loire est une des plus grandes illustrations de ce partenariat actif. La coordination du pôle Loire Coté Nature que nous assurons, nous permet de déployer un panel d'activités de sensibilisation auprès des enfants et des familles.

De même que la prochaine ouverture du MOBE nous offrira un levier d'expérimentation supplémentaire propice aux animations d'exploration autour des sciences naturelles pour les enfants des accueils de loisirs.

Au quotidien et dans le cadre de ses ALSH, les équipes initient, sensibilisent et développent des actions diverses avec des partenariats locaux (LNE, KEOLIS, EDF, ENGIE, ORLEANS METROPOLE).

Ces mêmes équipes, soucieuses des enjeux d'aujourd'hui et dès demain, lient ces actions avec le quotidien des familles :

- Des gestes au quotidien
- Une deuxième vie pour les objets
- Des fruits et des légumes de saison

LES NOTIONS DE CIRCUITS COURTS

Pour les années à venir, nous souhaitons participer à faire bouger les habitudes alimentaires. Découvrir des produits de saison, aller chercher ses fruits aux marchés ou chez des producteurs locaux.

Un projet d'animation commun et global invitera petits et grands, enfants et parents au gré de sorties-cueillette, ou au marché local à redécouvrir des produits de saison et de qualité, dans une logique de circuits courts.

L'EDUCATION A L'ALIMENTATION

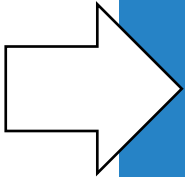
L'ASELQO s'associe avec un nutritionniste pour composer les goûters, proposer des idées recettes de pique-nique aux familles.

Un carnet recettes SPECIAL PIQUE NIQUE sera offert aux familles ; un guide de goûters et collations équilibrés sera proposé.

Des ateliers culinaires avec un panier bio seront organisés sur chaque mois de l'année avec les enfants.

PLANS D'ACTION

ALIMENTATION



Chaque enfant a droit à une alimentation suffisante et saine

Permettre à l'enfant de découvrir les fruits et légumes de saison

<u>Moi</u>	Je peux goûter des fruits et des légumes de saison J'ai vu qu'on pouvait recycler nos épluchures pour le compost du Jardin Partagé d'Emmanuel. J'ai découvert qu'on pouvait cuisiner des légumes dans des gâteaux
<u>Ma famille</u>	Ma famille est contente que nous réalisons des recettes équilibrées et facile pour nos goûters et pique-niques A mon inscription, ma famille reçoit un carnet de recettes faciles et équilibrées.
<u>Mes copains</u>	« Notre recette du smoothie était super bonne. Aujourd'hui, nous sommes allés au Jardin Partagé d'Emmanuel cueillir des fraises ». « Des muffins betteraves chocolats, je ne savais pas que ça pouvait se manger ensemble »
<u>Mes animateurs</u>	Ils me proposent un goûter sain, frais et local. Mes animateurs mettent en place des projets autour de l'alimentation et de l'équilibre alimentaire
<u>Ma ville</u>	Je découvre les lieux de récoltes de fruits et légumes à côté du centre. Je cuisine 1 fois par mois avec un panier bio sur le centre de loisirs

FICHE ACTION

ALIMENTATION

Constat(s)

- Certains enfants arrivent le matin/ l'après-midi avec des bonbons dans la bouche et les poches
- Certains enfants mangent peu de fruits et de légumes
- Les goûters n'étaient pas toujours équilibrés pour les enfants
- Trop de sucre et quantité pas toujours adaptée lors des pique-niques et goûters pour les enfants

Nos objectifs pour les enfants

- Faire découvrir aux enfants les fruits et légumes de saison
- Elaborer des goûters et pique-niques équilibrés avec les enfants
- Sensibiliser les enfants sur une alimentation équilibrée
- Faire intervenir un nutritionniste sur deux temps d'animations (goûter et pique-nique)
- Cuisiner tout les mois avec les paniers bio

Nos objectifs pour la famille

- Impliquer dans la nouvelle élaboration de nos pique-niques et goûters
- Permettre aux familles de découvrir de nouvelles recettes pour leurs enfants
- Leur apporter des outils pour les aider au niveau des quantités pour leur enfants

Nos objectifs pour l'équipe

- Permettre à l'équipe de faire des recherches sur des recettes de goûter équilibrées avec les fruits qu'on reçoit dans les paniers bio, chaque mois
- Développer la prévention sur l'alimentation avec l'équipe
- Les sensibiliser au « mieux consommer »

Nos actions

- Créer des supports sur les fruits et légumes de saisons, l'hygiène des dents
- Développer leurs connaissances sur les sucres dans les aliments
- Favoriser des activités ludiques et simples autour de l'alimentation
- Créer des bacs potagers composteurs (limiter les déchets alimentaires et les recycler pour nourrir nos bacs potagers)

Qu'évaluons nous ?

- Qualitative :
 - Implication des enfants/ animateurs
 - Propositions faites par les enfants/ les animateurs
 - Plaisir des enfants au moment du goûter/ des animations
 - Retours des enfants/animateurs/familles
- Quantitative :
 - Nombre d'enfants participants
 - Nombre d'animations proposées

BIEN - ÊTRE



Tous les enfants ont droit aux soins nécessaires à leur bien-être

Développer des outils favorisant le bien-être et l'épanouissement de l'enfant tout en respectant le rythme de chaque enfant

<u>Moi</u>	Je peux choisir de faire ou non une activité J'exprime mon niveau d'énergie grâce à la jauge d'énergie et mes envie lors de la réunion d'enfant J'ai la possibilité d'aller me reposer dans la salle détente Je peux aller me calmer à notre espace dédié à la gestion de la colère, retour au calme
------------	---

<u>Ma famille</u>	Elle peut savoir les activités auxquelles j'ai participé Elle peut voir mon niveau d'énergie du matin ou de l'après-midi
-------------------	---

<u>Mes copains</u>	Avec les copains on peut échanger sur notre niveau d'énergie On respecte le rythme de chacun Donner notre avis lors de nos réunions d'enfants
--------------------	---

<u>Mes animateurs</u>	Ils adaptent les activités en fonction des envies et énergie des enfants Ils proposent des outils qui permettent de connaître nos envies, besoins, niveau d'énergie
-----------------------	--

<u>Ma ville</u>	Je découvre la pratique de la pétanque en fauteuil au Belneuf. Je vais me détendre à la piscine de l'Ô et des fois je vais même à la médiathèque lire des histoires. Je réalise des maquettes au FRAC, je suis un parcours sensoriel au musée des Beaux-Arts...
-----------------	--

FICHE ACTION

BIEN-ÊTRE

Constat(s)

- Peu d'enfants font des activités physique en dehors de l'école
- Pas de salle de disponible le mercredi après-midi en période scolaire pour des jeux collectifs en intérieur (en fonction de la météo).
- Enfants agacés, besoin de lâcher prise, de se dépenser, besoin de se sentir libre après 2 mois de confinement, de manque de lien social à la suite du déconfinement.

Nos objectifs pour les enfants

- Permettre des temps d'animations de détente et de bien-être pour les enfants
- Respecter le rythme de chaque enfant au sein d'un groupe
- Initier les enfants à la pratique de nouvelles animations innovantes favorisant la détente
- Permettre aux enfants de se détendre avec des temps de relaxation
- Prendre le temps avec eux de savoir quelle activité leur correspond en fonction de leurs besoins et de leur demander leurs envies lors des réunions d'enfants

Nos objectifs pour la famille

- Les sensibiliser à prendre le temps avec leurs enfants de découvrir des activités de détente Grâce à des temps d'animation parents-enfants
- Apporter des nouveautés aux familles
- Leur suggérer la pratique d'un sport/loisirs pour leur enfants
- Leur montrer que leurs enfants sont au centre pour se détendre, s'amuser, se sociabiliser, s'exprimer et expérimenter

Nos objectifs pour l'équipe

- Impliquer l'équipe dans la recherche d'outils favorisant le bien-être des enfants
- Leur permettre de respecter leur rythme également
- Leur apporter des outils sur la relaxation, yoga, respiration....
- Créer des outils pour exprimer les émotions des enfants, un lieu de retour au calme, un espace d'échanges (réunion d'enfants)

Nos actions

- Créer une espace de détente pour les enfants où ils peuvent y aller à tout moment se détendre (salle avec musique, livres, coussins, espace cocooning)
- Permettre aux enfants de participer ou non aux activités et que chacun avance à son rythme
- Les impliquer dans la réalisation des programmes en fonction de leurs besoins, envies et pour renforcer leurs apprentissages

Qu'évaluons nous ?

- Quantitative :
 - Nombre d'enfants/familles participant(e)s
 - Nombre de séances
 - Nombre d'enfants qui lâchent prise
- Qualitative :
 - Implication des enfants/familles/animateurs
 - Diversification des animations proposées
 - Espace détente est-il adapté

CITOYENNETÉ



Chaque enfant a le droit de participer à la vie de sa cité

Permettre à l'enfant d'être auteur dans la vie du centre et de son quartier

Moi

Je peux choisir mes activités
Je peux donner mon avis
J'aide Karim à faire ses lacets
J'apprends à prendre soin de mon environnement

Ma famille

Mon papy ramène de la récup' pour les activités du centre de loisirs
Mes parents et moi allons arroser les parcelles du centre de loisirs au Jardin Partagé d'Emmanuel
Nous mettons de coté les épiluchures des fruits et légumes après nos ateliers cuisines pour le compost

Mes copains

On exprime nos émotions, nos envies (goûters, activités, sorties...)
On échange autour des règles de vie
On participe aux programmes du centre de loisirs car on nous demande notre avis et nos envies

Mes animateurs

Ils proposent des activités en lien avec les évènements du quartier et actualités, découverte d'ateliers zéro déchets (création de jeux de sociétés, création de produits fait maison..)

Ma ville

Je participe au nettoyage de mon quartier (associations, partenaires...)

FICHE ACTION

CITOYENNETE

Constat(s)

- Les enfants sont les citoyens de demain, il est important de les sensibiliser à l'environnement extérieurs, ce qui les entoure (êtres vivants, nature..)
- Beaucoup d'enfants n'arrivent pas à communiquer correctement et / ou calmement entre eux
- Ils ne sont pas assez pris en compte dans les plannings d'animations

Nos objectifs pour les enfants

- Les rendre auteurs de leurs vacances (leur laisser le choix de se positionner sur une activité de leur choix, puis leur demander s'ils veulent partager une passion avec le reste du groupe et les amener à choisir eux-mêmes ce qu'on peut leur proposer)
- Les accompagner à développer leur sens critique, ils peuvent ne pas être d'accord avec des enfants
- Les sensibiliser au respect de l'environnement grâce à des actions, jeux de sociétés
- Les impliquer plus dans la vie du centre grâce aux réunions d'enfants
- Les sensibiliser au handicap, au harcèlement, au vivre ensemble

Nos objectifs pour la famille

- Les impliquer dans la vie du centre de leurs enfants
- Leur faire découvrir des actions/partenaires qu'ils ne connaissent pas

Nos objectifs pour l'équipe

- Développer le partenariat sur le quartier, la ville
- Leur permettre de mettre des actions citoyennes en place

Nos actions

- Nettoyage du quartier
- Actions autour du Zéro Déchets (création de jeux de société, produits faits maison..) avec un animateur Zéro déchets
- Actions autour des droits des enfants
- Actions autour de la semaine européenne de la réduction des déchets
- Actions autour du tri sélectif et donner une seconde vie à certains de leurs jouets/ vêtements

Qu'évaluons nous ?

Quantitative :

- Nombre de participation des enfants/parents
- Nombre d'actions proposées

Qualitative :

- impact sur les enfants/familles
- implication des familles
- Partenariat sur le quartier

EXPRESSION



Chaque enfant a le droit de s'exprimer librement et de s'associer à d'autres enfants

Accompagner les enfants dans l'expression de leurs besoins, émotions, passions et de leurs loisirs

Moi

Je peux proposer des activités et la partager avec les copains
Je peux donner mon avis
Je peux m'exprimer grâce au « Quoi de neuf ? »

Ma famille

Ma famille m'achète des revues pour mon âge (anglais, sciences, cuisines, loisirs)
On regarde ensemble des reportages pour enfants (c'est pas sorcier, il était une fois la vie)

Mes copains

Avec les copains on échange sur les activités, passions, revues de presse qu'on a vu au centre
On peut ne pas est d'accord sur des sujets et échanger autour de celui-ci

Mes animateurs

Propose des temps d'échange, de dialogue en petit groupe avec des supports papiers, presse, vidéos

Ma ville

Je vais voir des spectacles au Théâtre Gérard Philipe. Je participe à des stages théâtres pendant les vacances, je vais visiter les musées d'Orléans de façon ludique

FICHE ACTION

EXPRESSION

Constat(s)

- Peu d'outils mis en place pour demander l'avis des enfants voir pas du tout sur le groupe des maternelles
- Pas beaucoup de temps mis en place pour permettre aux enfants de s'exprimer

Nos objectifs pour les enfants

- Proposer des outils permettant aux enfants de donner leur avis (cartes d'émotions, boîte « monstre de la colère », parapluie de l'écoute secrète, espace « gestion de la colère et de la tristesse », bouteille et sablier de retour au calme...)
- Proposer un espace où les enfants pourront faire une écoute secrète (sous un parapluie, l'enfant parle de ce qu'il veut à un animateur dans une salle dédié à cela avec un sablier, l'animateur écoute juste sans parler)
- Proposer des temps de réunions d'enfants
- Proposer une espace où les enfants peuvent se calmer en cas de tristesse et de colère

Nos objectifs pour la famille

- Les impliquer dans la compréhension des émotions de leurs enfants
- Leurs partager des outils qu'ils pourront réutiliser à la maison

Nos objectifs pour l'équipe

- Les impliquer dans l'élaboration d'une salle de « gestion des émotions »
- Les encourager à mettre des outils en place pour que les enfants puissent s'exprimer

Nos actions

- Aménagement de salle et créer d'outils innovants pour les enfants
- Sensibiliser les enfants à s'exprimer avec les besoins et à comprendre leurs émotions

Qu'évaluons nous ?

- Quantitative :
 - Nombre d'enfants qui utilisent les outils/salle
 - Nombre de familles impliquées
 - Nombre d'outils proposés
- Qualitative :
 - Est-ce que les outils sont utiliser par les enfants/animateurs
 - Les outils sont-ils adaptés
 - Est-ce que les outils sont utiles

REGLEMENT INTERIEUR

Règlement intérieur

Fonctionnement

- Les ALSH sont ouverts, pour les enfants de 3 à 11 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi. Les horaires du matin sont de 8h30 à 12h30 et pour l'après-midi de 13h30 à 17h30.
- Un goûter est fourni l'après-midi.
- L'accueil se fait de 8h30 à 9h30 et de 13h30 à 14h.
- En cas d'activité exceptionnelle, sortie ou journée pique-nique, le respect de l'horaire de rendez-vous est exigé.

Responsabilité générale

- L'ALSH est responsable de l'enfant dès qu'il est confié à l'animateur.
- Cette responsabilité se termine dès que le parent vient chercher l'enfant auprès de l'animateur.
- Un enfant ne peut quitter les lieux qu'en compagnie de son responsable légal ou d'une personne dûment mandatée par autorisation écrite des parents. Une pièce d'identité sera exigée.
- L'autorisation à se rendre seul au domicile doit être mentionnée sur la fiche d'inscription.
- Tout parent ou responsable légal reprenant exceptionnellement son enfant avant l'heure de sortie doit signer une décharge de responsabilité.
- En dehors des horaires d'accueil, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'Accueil de Loisirs.

Conditions d'accueil et d'inscription

- Être adhérent à l'ASELQO.
- Être âgé de 3 à 11 ans. Un certificat de scolarité devra être présenté pour l'inscription des enfants de moins de 5 ans.
- Remplir un dossier d'inscription.
- Le dossier est pris en compte dès lors qu'il est complet :
 - Fiches d'inscription et sanitaire.
 - Certificat de scolarité pour les moins de 5 ans.
 - Pièces à joindre : attestation d'assurance « responsabilité civile », notification CAF ou MSA, N° sécurité sociale, carnet de santé (les vaccins doivent être à jour).

Modalités d'inscription et de paiement

- Les tarifs sont fixés chaque année par décision du Conseil Municipal et communiqués à l'ASELQO au mois de décembre.
- Le prix à la journée et à la demi-journée est calculé selon le quotient familial des familles.
- Le paiement est exigé lors de l'inscription soit par chèque bancaire, chèque vacances ou en espèces.
- La réservation par téléphone est proscrite.
- Le remboursement des absences ne se fait que sur présentation d'un certificat médical.
- En cas d'absences non justifiées, les journées réservées seront facturées sans prestation sociale.

Santé, hygiène

•Autorisation de soins

- En cas d'accident, l'ASELQO prendra toutes mesures rendues nécessaires en fonction de l'état de l'enfant. (Cf. dossier d'inscription et fiche sanitaire). Il sera tenu compte des informations inscrites sur la fiche sanitaire de l'enfant. Les parents ont pour obligation de signaler tout traitement ou allergie sur cette dernière.

•Maladies, traitements médicamenteux

- Les enfants ne seront pas accueillis en cas de maladie contagieuse ou de fièvre.
- Après certaines maladies, un certificat de non contagion peut être demandé.
- L'équipe d'animation n'est pas habilitée à délivrer des médicaments à l'enfant.
- Un protocole d'accueil spécifique peut être étudié à la demande des familles dans le cas de longue maladie ou d'allergies.

•Poux

- Afin d'éviter toute propagation, les enfants porteurs de poux non traités ne seront pas acceptés.

Refus

•Les Responsables de l'ALSH ont la possibilité de refuser :

- Les enfants qui perturbent gravement le centre par leur comportement, leurs manquements répétés aux règles de vie collective, après avoir étudié avec la famille toutes solutions possibles.
- Le non-paiement.
- Le non-respect de ce règlement.

Détérioration, perte, vol d'objets personnels de valeur

- L'ASELQO décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'objets personnels de valeur.

Assurance

- L'enfant qui fréquente l'ALSH doit bénéficier d'une assurance responsabilité civile.
- En cas d'accident au cours de l'activité, le responsable prend toutes les mesures nécessaires à la sécurité de l'enfant et se charge des déclarations réglementaires.
- Les frais d'hospitalisation et médicaux seront remboursés à la famille par leur caisse d'assurance maladie et leur mutuelle.

Conseils pratiques

- Il est conseillé aux parents de marquer les vêtements de leurs enfants, de vérifier qu'ils n'emportent pas d'objets de valeur, d'argent de poche, de bijoux, ou d'objets dangereux.
- Privilégier les vêtements pratiques qui laissent l'enfant jouer sans crainte et participer à des activités sportives.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire
et de la vie associative

Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement

Le présent protocole précise les modalités de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs (ACM) sans hébergement. Il repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La situation est régulièrement évaluée afin d'adapter, le cas échéant, le cadre d'organisation des activités.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour l'année scolaire 2021-2022, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau jaune ;
- niveau 3 / niveau orange ;
- niveau 4 / niveau rouge.

Type d'accueils concernés :

Ce protocole s'applique aux accueils de loisirs périscolaires, aux accueils de loisirs extrascolaires, aux accueils de jeunes et aux accueils de scoutisme sans hébergement.

Mise en œuvre de la mesure :

- **Accueil des mineurs**

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint. Il est fixé par l'organisateur dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires (distanciation physique, gestes barrières, etc.). Le respect de ces règles nécessite des locaux adaptés et une organisation particulière des activités.

En cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

De même, les mineurs ayant été testés positifs au SARS-Cov2 ou dont un membre du foyer a été testé positif, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque modéré ou négligeable). Les responsables légaux informent le responsable de l'accueil de cette situation. Pour le traitement de ces situations, il convient de se référer à la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques et des clusters dans les accueils collectifs de mineurs.

Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.

Les accueils doivent être équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (et des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement ou au cours d'une activité.

▪ Suivi sanitaire

Sous l'autorité du directeur de l'accueil, la personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente Covid-19.

Elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus.

Ces règles, auxquelles il convient de se reporter, prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou confirmé de Covid-19.

▪ Communication avec les familles

Les responsables légaux sont informés préalablement à l'inscription du mineur des modalités d'organisation de l'accueil et de l'importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leurs enfants à l'arrivée au sein de la structure.

Ils sont également informés :

- des conditions de fonctionnement de l'accueil ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (ils fournissent à l'enfant assez de masques pour la durée de l'accueil, ainsi que des mouchoirs en papier jetables, ils lui expliquent les consignes sanitaires à appliquer (qui seront rappelées par des messages/affiches de sensibilisation) etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte pour l'accueil (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le mineur qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un mineur ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre mineur.

▪ Locaux et lieux d'activités

L'accueil est assuré dans les locaux habituellement utilisés pour les ACM, enregistrés à cet effet auprès des services compétents ou en plein air. Les mineurs provenant d'écoles différentes peuvent être reçus au sein d'un même accueil. Néanmoins, le brassage entre mineurs provenant d'écoles différentes doit être limité (privilégier les enfants provenant des mêmes groupes pour les activités, et en particulier pour les repas).

Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels, et procéder à un lavage des mains à l'entrée.

Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles ou physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières. Elles doivent obligatoirement porter un masque selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels, et procéder à un lavage des mains à l'entrée et à la sortie de la structure.

L'organisateur doit prévoir des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les responsables légaux et les mineurs permettant de respecter les règles de distanciation et d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil. Les horaires d'arrivée et de sortie peuvent, par exemple, être échelonnés.

L'organisateur doit respecter strictement les recommandations sanitaires ci-après :

Une aération des locaux par une ventilation naturelle ou mécanique en état de marche (portes et/ou fenêtres ouvertes) est réalisée autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent et au minimum plusieurs minutes toutes les heures. Lorsque cela est possible, privilégier une ventilation de la pièce par deux points distincts (porte et fenêtre par exemple). La mesure du dioxyde de carbone doit être favorisée (gaz carbonique – CO2) dans l'air (indice ICONE de confinement) : une mesure de CO2 supérieure à un seuil de 800 ppm doit conduire à agir en termes d'aération/renouvellement d'air et/ou de réduction du nombre de personnes admises dans la pièce.

Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;

- **niveau 2 / niveau jaune** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;

- **niveau 3 / niveau orange** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas ;

- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

▪ L'application des gestes barrières

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte pour les mineurs de moins de onze ans.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'accueil ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les temps libres ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant le départ de l'accueil.

Les encadrants participent en outre à sensibiliser les mineurs sur la nécessité d'un lavage de main en rentrant au domicile.

Les règles de distanciation

Pour les mineurs de moins de six ans :

La distanciation ne s'impose pas entre les mineurs d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de moins de six ans de groupes différents à compter du niveau 2.

Pour les mineurs de six ans et plus :

Le principe à appliquer est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre mineurs quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre les mineurs d'un même groupe.

A compter du **niveau jaune**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

Si la configuration des salles (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les mineurs.

Le brassage

En fonction de leur taille, les accueils organisent le déroulement des activités pour limiter les croisements entre jeunes de groupes différents.

Les règles suivantes doivent être appliquées :

- **niveau 1 / niveau vert** : la limitation du brassage entre groupes de mineurs n'est pas obligatoire ;

- **niveau 2 / niveau jaune** : la limitation du brassage entre mineurs de groupes différents est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre mineurs d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier pour les moins de six ans) ;

- **niveau 3 / niveau orange** : les mêmes règles que celles du niveau jaune s'appliquent ;

- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau jaune s'appliquent.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- l'arrivée et le départ des mineurs dans l'accueil peuvent être étalés dans le temps. Cette organisation dépend du nombre de mineurs accueillis, des personnels présents et des possibilités d'adaptation du transport, y compris celui des mineurs en situation de handicap.

- la circulation des mineurs dans les bâtiments : les déplacements doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle d'activité à chaque groupe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers) et de prévoir, dans la mesure du possible, un sens de circulation unique.

- les récréations ou temps libres sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ;

- la restauration scolaire ou au sein de l'accueil collectif doit être privilégiée. Elle peut être organisée dans les lieux habituels. Les flux et la densité des mineurs sont organisés en respectant la distance d'au moins deux mètres entre les groupes de mineurs.

S'agissant des mineurs de six ans et plus, lorsque le respect de la distance deux mètres entre eux est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les mineurs d'un même groupe ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à

la même table et, quand l'organisation matérielle le permet, en quinconce plutôt que face à face. Une distance d'au moins deux mètres est respectée entre les groupes.

Le port du masque

Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque "grand public" relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple) et en parfaite intégrité.

▪ **Pour les encadrants :**

- **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;

- **niveau 2 / niveau jaune** : les mêmes règles que celles du niveau vert s'appliquent ;

- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;

- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

▪ **Pour les mineurs :**

Le port du masque est proscrit pour les mineurs de moins de six ans.

- **niveau 1 / niveau vert** : port du masque obligatoire en intérieur pour les mineurs de onze ans ou plus (droit commun en extérieur) ;

- **niveau 2 / niveau jaune** : port du masque obligatoire en intérieur pour les mineurs de six ans ou plus (droit commun en extérieur) ;

- **niveau 3 / niveau orange** : port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les mineurs de six ans ou plus ;

- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants.

Les masques sont fournis par l'organisateur aux encadrants. L'organisateur doit, de plus, doter chaque accueil de masques afin qu'ils puissent être fournis aux mineurs qui n'en disposeraient pas.

▪ **Les activités**

Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

Des activités physiques et sportives peuvent être organisées dans les ACM, dans le respect des mesures d'hygiène, de la réglementation applicable aux activités sportives et des prescriptions du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;

- **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;

- **niveau 3 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de deux mètres sont autorisées ;

- **niveau 4 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de deux mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

Lors de la pratique d'activités physiques, la distance physique doit être au minimum de deux mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas.

Les activités physiques prévues à l'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles peuvent être organisées sans préjudice des éventuelles interdictions ou restrictions d'organisation en vigueur au niveau national ou départemental.

2. Rôle des préfets de département et des services de l'Etat chargés de la surveillance des ACM

Le préfet peut, en cas de risque pour la santé des mineurs, interdire ou interrompre leur accueil.

La surveillance des accueils doit permettre le contrôle du respect de la réglementation des ACM, des dispositions générales mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et du protocole sanitaire.

Les cas confirmés de Covid-19 au sein des accueils ainsi que les mesures de suspension et de fermeture de ces derniers doivent être portés sans délais à la connaissance des services compétents chargés, sous l'autorité du préfet, de la surveillance des ACM.

07/09/2021

9